



Le 6 mars 2013

Mme Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Service de la coordination et du soutien aux commissions  
Bureau d'audiences publiques en environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim, sur la  
rivière Sainte-Anne du Nord  
Réponses aux questions 1 et 2 de la demande DQ7**

---

Madame Boutin,

Vous trouverez ici-bas les réponses aux questions 1 et 2 de la demande DQ7, qui furent soumises par la Commission à la Société dans votre correspondance datée du 6 février 2013 et transmise à notre intention le 5 mars dernier.

**Question 1**

*Dans quelle mesure l'annonce du 5 février du gouvernement du Québec portant sur le programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins a-t-elle une incidence sur le projet tel que vous l'aviez présenté? Si des modifications en résultaient, pourriez-vous les présenter?*

En date des présentes, les intentions exprimées par la ministre des Ressources Naturelles dans son communiqué de presse du 5 février dernier n'ont causée aucune modifications au projet Hydro-Canyon Saint-Joachim tel qu'il est présentement étudié par la commission d'enquête du BAPE.

**Question 2**

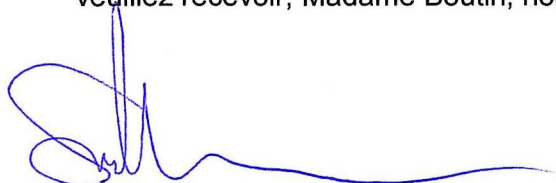
*Depuis cette annonce avez-vous eu de nouvelles discussions avec le MDDEFP, le MRN et Hydro-Québec concernant les ententes conclues ou à venir? Si oui, existe-t-il des aspects qui présentent des enjeux particuliers? Si oui, lesquels?*

En date des présentes, la Société n'a reçue aucune nouvelle information provenant des organismes cités concernant de potentielles ententes à venir qui pourraient être en lien avec les intentions exprimées dans le communiqué de presse du 5 février dernier. Les

- MRC de la Côte-de-Beaupré, 3 rue de la Seigneurie, Château-Richer, Qc, G0A 1N0
- Municipalité de Saint-Joachim, 172 rue de l'Église, Saint-Joachim, Qc, G0A 3X0
- Bureau de Projet, 1555, rue Peel, Bureau 1100, Montréal, Qc, H3A 3L8

seules correspondances que la Société a eues avec les organismes cités sont une conférence téléphonique avec la direction générale de l'électricité du MRN durant laquelle la teneur du communiqué de presse émis par la ministre des Ressources Naturelles fut expliquée et une confirmation d'Hydro-Québec Distribution qu'en date des présentes, le contrat d'achat d'électricité entre celle-ci et la Société était toujours valide et demeurerait inchangé.

En espérant que la présente réponde adéquatement aux interrogations de la Commission, veuillez recevoir, Madame Boutin, nos salutations les plus distinguées.



Simon Gourdeau  
Chargé de Projet